

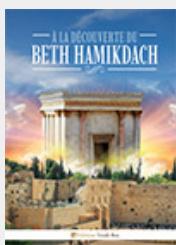


Traité Sanhedrin

Michna 2 - Chapitre 7

מצות הנשרפים: היי משקעים אותו בזבל עד ארכובותיו; ונונתני סודרין קשה בתחום הרכה, וכורך על צווארו, זה מושך אצלו וזה מושך אצלו, עד שהוא פותח את פיו; ומדליק את הפתילה וזרקה לתוך פיו, וירדת וחומדת את בני מעיו. אמר רבי יהודה, אף הוא אם מת בידם, לא היי מקיימין בו מצות שריפה; אלא פותחין את פיו בצבת על כורחו, שלא בטובתו, ומדליק את הפתילה וזרקה לתוך פיו, וירדת וחומדת את בני מעיו. אמר רבי אלעזר ברבי צדוק, מעשה בבת כהן שזינת, והקיפה חבילי זמורות ושרפה; אמרו לו, מפני שלא היה בית דין שבאותה שעה בקי.

Voici la procédure de ceux qui sont condamnés à la mort par le « feu » : on enfonce le condamné dans du fumier jusqu'au coude, on met un tissu épais dans un tissu plus souple qu'on lui enroule autour du cou. L'un (des témoins de l'accusation) tire à lui d'un côté et l'autre de l'autre côté, jusqu'à ce que le condamné ouvre la bouche. On allume la mèche qu'on lui jette à l'intérieur de la bouche, elle descend jusque dans ses entrailles et les brûle. Rabbi Yehouda dit : s'il arrive qu'il meure de leurs mains (par étranglement), ils n'auront pas alors exécuté la condamnation par le « feu », mais il faut lui tenir la bouche ouverte avec des pinces contre son gré, et on allume la mèche qu'on lui jette à l'intérieur de la bouche, elle descend jusque dans ses entrailles et les brûle. Rabbi Eliézer ben Rabbi Tsadoq a dit : il y a eu un fait qu'une fille de Cohen s'était prostituée, on l'avait enveloppée de paquets de branches [des fagots en flammes] et on l'a brûlée. On lui a répondu : c'était à l'époque un Beth-Din incompté (qui appliquait à la lettre le Texte qui emploie l'expression (Vayiqra 21,9) : brûler par le feu).



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions